
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le lundi 12 décembre 2011 à 11 h 45
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, Maire de la Ville
M. Michael Applebaum, Président du comité exécutif
M. Richard Deschamps, Vice-président du comité exécutif
M. Alan DeSousa, Vice-président du comité exécutif
Mme Manon Barbe, Membre du comité exécutif
Mme Jocelyn Ann Campbell, Membre du comité exécutif
M. Gilles Deguire, Membre du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
Mme Helen Fotopulos, Membre du comité exécutif
M. Claude Trudel, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Rachel Laperrière, Directrice générale associée - développement et opérations
M. Serge Lamontagne, Directeur général associé - ressources matérielles et soutien aux arrondissements
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Me Jean-François Milot, Avocat chef d'équipe, Direction du greffe

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE11 2042

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 12 décembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE11 2043

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 273 614,01 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture à la firme d'architectes lauréate du concours d'architecture pour la construction du Centre de soccer intérieur au CESM, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Saucier + Perrotte / Hughes Condon Marler architectes, lauréate recommandée par le jury du concours d'architecture, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en architecture requis pour faire les plans et devis et la surveillance des travaux de construction du Centre de soccer intérieur au CESM, pour une somme maximale de 1 212 965,72 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1111670009

CE11 2044

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.2 du Fonds Chantiers Canada-Québec concernant le projet de construction du centre de soccer intérieur au Complexe environnemental de Saint-Michel;
- 2- d'imputer les revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1114265004

CE11 2045

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 400 000 \$ pour la construction d'un centre de soccer au Complexe environnemental de Saint-Michel », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1114332003

Levée de la séance à 12 h 15

70.001

Les résolutions CE11 2042 à CE11 2045 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Michael Applebaum
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville